

## **COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 10/05/2023**

La CFTC DGFIP Loiret vous a représenté lors de cette réunion, accompagnée des représentants de FO et Solidaires.

### **Rapport d'activité et Bilan social de la DRFIP du Loiret**

#### **➤ Rapport d'activité 2022**

Ce rapport dresse un bilan quantitatif de la DRFIP 45 tant au niveau de ses métiers que de ses moyens. Ainsi, comme nous vous l'avions indiqué suite au CSAL emplois, nos services étaient dotés en effectif réel de 741 agents affectés au 01/01/2023.

Le taux de couverture des emplois étant de 96,48 %, le nombre d'emplois vacants dans le département s'établit autour de 26.

Notre directrice a fait part aux organisations syndicales d'une réflexion nationale, en matière d'immobilier et d'une réflexion sur les investissements vertueux dans le cadre de « Bercy vert ».

La DRFIP Loiret s'inscrira comme volontaire dans le cadre du « plan de mobilité employeur ». Pour mémoire, le Plan De Mobilité Employeur (PDME) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et réduire la congestion des infrastructures et des moyens de transports, tel que stipulé dans l'article L1214-8-2 du code des transports. Une étude sera confiée à un cabinet extérieur spécialisé.

Par ailleurs, la Directrice nous a fait part d'une réflexion visant à repenser notre organisation de travail. Ainsi, certains services à la DGFIP ont déjà mis en place le partage des espaces de travail entre les agents appelé le « flex office ». Cette nouvelle organisation ne saurait être transposable à l'ensemble des services.

#### **➤ Formation professionnelle**

2022, en matière de formation, traduit un retour à la normale suite à l'épisode « COVID ». Le nombre des stagiaires et des formations a augmenté. Le Loiret a connu une augmentation du vivier de formateurs. Le taux d'accès global à la formation est de 87 %.

Les e.formations « obligatoires » n'ont été suivies que par 40 % des agents. (« lutte contre les violences sexistes - sexuelles » par exemple).

La mise en place de l'applicatif « SEMAFOR » a engendré une baisse significative des inscriptions aux différentes formations proposées dans la mesure où elle dépend fortement des besoins de formations

formulés lors des entretiens professionnels. Les inscriptions sont ainsi décalées par rapport au planning des formations, annulées faute de participants.

## **Questions diverses**

### **- Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail**

La CFTC DGFIP Loiret a demandé à la direction si les travaux qui avaient été prévus et actés dans le cadre des CTL précédents avaient été réalisés sur le site de Montargis afin que les agents du site puissent accéder facilement aux installations extérieures sans gêner les agents du SIP. A l'heure actuelle, les travaux n'ont pas été réalisés. La direction locale n'envisage plus aucun travaux et compte, dans l'immédiat, sur la responsabilité de chacun uniquement lors de la pause méridienne dans un souci de vivre ensemble respectueux.

### **- Canicule**

Vos élus CFTC ont à nouveau évoqué les conditions de vie au travail dégradées des agents de certains sites lors d'épisodes « canicule ».

## **Vos élus CFTC ont siégé à la Formation Spécialisée**

Suite aux élections professionnelles, la CFTC DGFIP Loiret vous représente dans cette instance (ex CHSCT) avec 2 élus.

Dans ce cadre, vos élus CFTC ont alerté la direction sur les thèmes suivants :

- l'amiante dans les bâtiments de la DGFIP (Orléans F1 – Gien et Montargis) ;
- l'achat de rafraîchisseur d'air, faisant l'objet d'une demande des agents et évoqué dans un précédent CTL.

L'ISST (inspecteur santé sécurité au travail) a fortement déconseillé de tels achats en estimant que ce type de matériel serait inefficace. Il préconise que les agents, en période de canicule, s'hydratent suffisamment, portent des vêtements clairs et amples et puissent -dans la mesure du possible - télétravailler.

**La CFTC DGFIP Loiret est particulièrement attachée aux conditions de vie au travail des agents. En septembre 2022, les résultats du sondage, réalisé par la CFTC DGFIP LOIRET au sujet du ressenti des agents en période de canicule, ont montré que les agents avaient souffert des fortes chaleurs et demandaient que la direction anticipe ce phénomène climatique dès l'été prochain notamment par l'achat de matériel adapté. Nous avons porté vos demandes auprès de la direction. Si, dans l'immédiat, l'équipement des services qui souffrent des fortes chaleurs n'est pas envisagé par la direction malgré nos multiples interventions, nous continuerons à porter vos revendications pour qu'une solution viable puisse être apportée aux services concernés.**